

**INCLUS CAHIER ARTISANAT**

# **L'agri...**

**ANNÉE 2017  
JEUDI 16 MARS  
N° 3559**

**LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE**

# **Eau retraitée : l'irrigation de demain ?**



# Hernàn Ojeda, Inra Pech Rouge : "L'eau retraitée est maîtrisée et contrôlée"

À Gruissan, un projet a été mené pendant trois ans pour étudier les éventuels impacts sur la vigne et le vin de l'eau de station d'épuration retraitée. Pour le directeur de l'Inra Pech Rouge, Hernàn Ojeda, le bilan est totalement positif.

**L'Agri : Quelle est la genèse de ce programme d'étude de l'utilisation des eaux retraitées de station d'épuration pour irriguer la vigne ?**

**Hernàn Ojeda :** La commune et la cave coopérative de Gruissan étaient intéressées par la possibilité d'utiliser cette eau pour l'irrigation des espaces verts et de la vigne. Pendant l'été, il y a une population importante sur le littoral, or l'eau utilisée, une fois pré-traitée, part directement à la mer. C'est donc un projet collaboratif qui a été mis en place avec Veolia, Aquadoc, deux laboratoires de l'Inra : l'unité expérimentale de Pech Rouge et le LBE, Laboratoire de biotechnologie de l'environnement, la cave coopérative de Gruissan et l'agglomération de Narbonne. On a étudié les effets des eaux recyclées sur la vigne pendant trois ans, de 2013 à 2015. Pour cela, on a demandé un arrêté préfectoral afin d'utiliser cette eau de façon expérimentale.

**Comment avez-vous procédé ?**

On a comparé deux types d'eau en sortie de station d'épuration, de qualité B et C, avec deux autres eaux,

celle du canal Saint-Martin, utilisée pour l'agriculture, et de l'eau potable en tant que témoin. Nous avons appliqué la même quantité d'eau sur deux parcelles de notre site de Pech Rouge : une parcelle en plaine, sur le littoral, avec un sol sableux, plantée en viognier, et une parcelle de carignan dans le massif de la Clape. Nous avons procédé à un suivi poussé : en sortie de station, à l'entrée de la parcelle, à la sortie du goutteur du système d'irrigation. Nous avons analysé le sol, fait des prélèvements dans la nappe phréatique, la souche, le raisin, le moût, et le vin. Au bout de trois ans, nous n'avons constaté aucune différence avec le témoin ni d'effet sur le sol. Les quantités d'eau utilisées correspondent à de l'irrigation de complément, variant d'un millésime à l'autre mais ne dépassant pas 20 % des besoins globaux en eau de la vigne. Suite à ce bilan, nous avons obtenu un nouvel arrêté préfectoral pour élargir l'action. Les adhérents de la coopérative de Gruissan vont pouvoir commencer à travailler avec cette ressource. Les deux stations de Gruissan et Narbonne plage seront utilisées. C'est une ressource qui sera utilisée directement, sans bassin de rétention.

**On retrouve des traces d'antibiotiques et d'hormones dans l'eau de mer, les stations d'épuration n'arrivant pas à les filtrer. Qu'en est-il pour le vin produit à partir de cette ressource ?**



Nous avons suivi certaines molécules à la demande de l'Agence régionale de santé. On n'en trouve pas trace dans le vin. Il faut rappeler par ailleurs que l'eau qui sort de station d'épuration est maîtrisée et contrôlée... Ce n'est pas le cas de l'eau qui provient des canaux.

**Pour vous, cette eau retraitée de station d'épuration est donc une solution pour la viticulture ?**

C'est une solution qui peut être utilisée dans les zones qui n'ont pas d'accès à la ressource en eau, comme c'est le cas à Gruissan. D'ailleurs dans notre

unité, à Pech Rouge, on voudrait irriguer nous-mêmes avec cette ressource.

**Vous ne craignez donc pas que cette eau biaise les résultats de vos expériences sur la vigne ?**

Non, puisqu'on a démontré qu'il n'y a pas de différence. Il faut rappeler aussi aux personnes qui sont opposées à l'utilisation de l'eau pour irriguer la vigne, qu'avec cette solution, l'eau n'est pas en concurrence avec d'autres utilisations.

Propos recueillis par Fanny Linares